

Le réseau des Croix vertes de vos pharmaciens : une longue et précieuse histoire de confiance.

Les Français le savent et y sont attachés à juste titre : il existe des dimensions irremplaçables. Ainsi en est-il du réseau des pharmaciens.

Dans un monde anonyme, impersonnel, le pharmacien est une personne connue et qui vous connaît, près de votre domicile ou de votre travail, à qui l'on peut parler en confiance de questions délicates ou intimes, avec qui on peut faire face à une urgence ou une inquiétude, vérifier le suivi d'un traitement ou le sens d'une ordonnance... C'est sans rendez-vous, accessible avec une large amplitude horaire, avec des ouvertures de week-end régulières assurant une permanence constante des soins et des gardes.

C'est l'Etat, et lui seul, comme l'a récemment confirmé la Cour européenne de justice, qui a la responsabilité de l'organisation des soins sur le territoire français. Par les autorisations qu'il délivre, les 22 500 officines sont harmonieusement réparties sur le territoire français. Ce maillage territorial garantit à tous les Français un accès équitable au médicament: il n'y a pas de « désert » pharmaceutique. Espaces dédiés à la santé, les pharmacies sont aussi des lieux de vie et entretiennent un lien social bien souvent distendu, dans la solitude urbaine ou rurale.

Et puis, il y a la sécurité si nécessaire en matière de santé : la pharmacie n'est pas un commerce comme les autres : tout d'abord – et c'est essentiel -, les données de santé à caractère personnel sont strictement protégées par le secret professionnel. En France, la loi exige de plus que chaque pharmacie soit un lieu autorisé et régulièrement soumis au contrôle des directions sanitaires.

Car le médicament touche à l'essentiel : notre vie, notre santé, la sécurité de notre intégrité physique, la nôtre mais aussi celle de nos parents et de nos enfants. C'est pourquoi tous les salariés, pharmaciens adjoints et préparateurs en pharmacie, tous professionnels de santé, ne peuvent avoir d'intéressement financier sur les ventes de médicaments. Tout simplement parce que le médicament est un bien de santé. Il n'est pas un produit comme les autres. Les Français en sont conscients. L'objectif n'est pas d'en vendre plus mais de le vendre mieux, c'est-à-dire au mieux des besoins de la santé publique et de la santé de chaque personne.

Chacun comprend donc que, dans une pharmacie, aucun « profilage » marketing des patients n'est imaginable. Car sous la croix verte, ce n'est pas un simple « distributeur » de médicaments qui exerce : le pharmacien assure de manière indépendante et sous sa responsabilité personnelle, un ensemble de services essentiels. Bien souvent premier recours de soins, il donne des conseils pharmaceutiques et le secours de première urgence. Chacun se souvient de son intervention à l'occasion de la chute d'un enfant, d'une piqûre d'insecte ou d'un accident de circulation au coin de la rue. Les personnes âgées ou les personnes en traitement régulier ou prolongé apprécient cette compétence, à la fois de haut niveau et immédiatement disponible. Les Français le savent et y font souvent appel.

Bien sûr, le pharmacien sécurise - et c'est sa priorité - la délivrance des médicaments, ces produits actifs bénéfiques, pouvant toutefois devenir dangereux en raison de contre indications ou de traitements parallèles.

Pour encore améliorer cette mission centrale, la profession évolue en permanence : avant toutes les autres professions de santé, elle a su déployer un outil sûr et performant, le **Dossier Pharmaceutique**, déjà proposé aujourd'hui dans une pharmacie sur deux, en attendant de l'être bientôt dans toutes. Chaque mois en effet, près de 1000 nouvelles pharmacies, adhèrent à ce nouveau dispositif mis en œuvre par l'Ordre des pharmaciens, conformément à sa mission de service public. Et ce sont déjà plus de cinq millions de Français qui bénéficient de ce **Dossier Pharmaceutique**, 20 000 de plus chaque jour. Le dossier pharmaceutique, devenu le premier dossier national de santé, permet d'éviter des interactions médicamenteuses et des redondances de traitements. Il améliore le conseil des pharmaciens pour un bon usage du médicament, qu'il soit prescrit ou délivré sans ordonnance.

Ne nous laissons pas entraîner dans de faux débats : la santé est peut-être un « marché ». Mais le « marché » de la santé est et doit rester spécifique. Car, quelle que soit l'évolution des systèmes économiques, l'être humain est et doit rester la priorité absolue. Acquérir un produit de santé n'est jamais un acte anodin et n'est pas compatible avec une consommation de masse, incarnée par d'autres circuits de distribution. C'est le modèle de la France, comme celui de plus de la moitié des Etats Membres européens. Il a fait ses preuves et les Français le plébiscitent.

Il faut au passage souligner que malgré la qualité et la diversité des prestations assurées, les prix des médicaments français sont parmi les plus bas d'Europe : il convient aussi de rappeler que dans l'intérêt de tous, les pharmaciens contribuent activement et efficacement au déploiement des génériques comme à la limitation de toute inflation de consommation.

Enfin, le pharmacien d'officine est le maillon final d'une chaîne de production, d'acheminement et de délivrance, qui protège la France contre les dangers de la contrefaçon de médicaments ou d'achats hasardeux sur Internet favorisés par des démarches commerciales publicitaires, en progression dans le monde et en Europe. Notre modèle d'excellence est d'ailleurs reconnu par l'Europe qui prévoit dans une prochaine directive de l'étendre à tous les Etats Membres.

La toute récente loi de santé « Hôpital-Patient-Santé-Territoire » vient au demeurant renforcer la place du pharmacien dans le parcours de soin. En coopération avec les autres professionnels de santé, il peut désormais se mobiliser sur l'éducation thérapeutique, la prévention et le dépistage pour mieux répondre aux besoins de la population.

Cette longue histoire de confiance entre la population et les pharmaciens d'officine n'a jamais été démentie et n'est pas près de se terminer.

Isabelle Adenot

Président de l'Ordre national des pharmaciens

